



LES CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection permettent de noter et de classer les candidatures éligibles afin de sélectionner les candidatures les meilleures.

CRITÈRE 1 : EXCELLENCE SCOLAIRE DE L'ÉTUDIANT

Les derniers résultats scolaires obtenus au moment de la candidature : les notes par matière, par semestre, par année, la moyenne obtenue / moyenne de la classe.

CRITÈRE 2 : COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

L'étudiant possède les compétences (savoir-faire et savoir-être) requises pour pouvoir exercer une activité professionnelle dans le pays d'accueil.

CRITÈRE 3 : COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

L'étudiant possède les compétences linguistiques requises pour pouvoir exercer une activité professionnelle et gérer son quotidien dans le pays d'accueil.

CRITÈRE 4 : MOTIVATION, AUTONOMIE ET PROJET PROFESSIONNEL DE L'ÉTUDIANT

L'étudiant rédigera un CV Europass et une lettre de motivation mettant en évidence la cohérence de son projet et son capacité d'autonomie.

AUTRES ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS

- Lors du processus de sélection, un point supplémentaire peut être attribué par le comité de sélection aux étudiants issus d'un milieu social défavorisé ou souffrants d'un handicap.
- En cas d'égalité des dossiers, et à notation équivalente, priorité sera donnée aux candidates (pour favoriser l'égalité des chances).

L'équipe pédagogique dans son ensemble (enseignants, référents Erasmus, CPE, DDFPT...) étudie le dossier de candidature de l'élève/apprenant et convoque si nécessaire le / les candidats pour un entretien afin de noter et classer les candidats à la mobilité.

